Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 11

Artikel: La remonte de la cavalerie en Suisse [fin]
Autor: Dutoit, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337429

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à assurer la liaison des armes et à varier les conditions de manœuvre. D'autre part, toutes les fois qu'on ne pourra former de détachement combiné, lorsque l'artillerie sera livrée à elle-même et que ses effectifs seront trop faibles pour opposer deux batteries ou deux groupes l'un à l'autre, il conviendra dans les thèmes de manœuvre de toujours *marquer* l'ennemi par des fanions ou des cibles [1]. Pendant de longues années, alors qu'on évoluait uniquement autour de la caserne, on n'avait aucune raison de figurer l'ennemi et l'on se bornait à le supposer. On en revient aujourd'hui et le détachement chargé de représenter l'ennemi, s'il dispose d'une certaine indépendance et sait manœuvrer, ne sera pas celui dont la mission sera la moins instructive.

En attendant que les canons à tir rapide viennent de nouveau bouleverser le règlement, il restera sous son règne de beaux jours à l'artillerie helvétique. Major E. M.

[1] On représente l'artillerie par une toile de 1^{m2}, clouée sur deux piquets, sur laquelle on figure la silhouette d'une pièce, deux pièces comptant pour une batterie; l'infanterie par des cibles de tirailleurs couchés à raison de 20 par compagnie. Ces objectifs sont portés par 6 à 8 hommes montés, auxquels on peut adjoindre des éclaireurs et des estafettes pour le service de sûreté. Le détachement ennemi ainsi composé est placé sous la direction d'un ou deux officiers qui reçoivent du directeur de la manœuvre le thème général et un thème spécial.

La remonte de la cavalerie en Suisse.

(Fin.)

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL AU POINT DE VUE AGRICOLE SUISSE.

La question se pose aussi au point de vue agricole.

Avons-nous, en Suisse, avantage à élever le cheval ou non? Autrement dit, l'élevage est-il une source de bénéfices pour l'agriculteur ?

Cette question analogue à beaucoup d'autres, qui se posent en agriculture, revient à établir pour chaque cheval vendu sa comptabilité par profits et pertes et voici la balance. Ce calcul a été établi comme suit, en 1884, par M. W. de Rham, dans le « Bulletin de la Société hippique » :

1re ANNÉE		
Saillie et frais . . . . . Fr.	30	
Surplus de la nourriture de la jument :		
120 jours à 30 cent. pendant la gestation . .	36	
150 jours à 50 cent. pendant l'allaitement . .	75	
Perte de travail pour la jument.	30	
7 mois entretien du poulain	171	
A l'écurie, à 10 fr. par mois	70	241
2e ANNÉE		
4 mois au pâturage	50	
8 mois d'écurie avec 1 kg. avoine par jour, soit 21 fr. par mois	168	218
3e ANNÉE		
4 mois au pâturage	60	
Le poulain gagne par son travail $^1/_3$ de son entretien à l'écurie, restent donc 160 jours à 90 cent. par jour (1 $^1/_2$ kg. par jour) . .	128	188
4e ANNÉE		
Le poulain gagne par son travail les $^3/_4$ de sa nourriture, l'entretien est donc de 90 jours seulement à 1 fr. 40 par jour	126	
Ferrage et frais de dressage.	27	153
Total pour les quatre années . . .		800

Si nous plaçons ce prix de revient en regard des prix de vente nous avons :

	Prix de revient	Prix de vente moyen
à 6 mois	171	de 200 à 300
à 1 an	241	350 à 450
à 2 ans	459	500 à 600
à 3 ans	646	600 à 800
à 4 ans	800	800 à 1000

Les prix de vente maxima couvrent les frais d'élevage sans leur laisser un grand bénéfice, à cause des risques fort nombreux : mauvaises réussites, accidents, tares qui affectent souvent l'élève du jeune cheval. Pour réaliser un bénéfice suffisant et encourageant, l'éleveur devrait pouvoir vendre ses produits bien réussis, à l'âge de 4 ans, de 1100 à 1200 francs, et au delà pour des sujets de choix.

Mais chacun sait que ce marché est aussi fluctuant que celui des pommes de terre et du fromage. Cela dépend de l'époque de l'année, des goûts, des occasions, de la guerre ou de la paix, de la sécheresse ou de la pluie, etc., tout dépend

si l'on fait le poulain, si on l'achète, si vous le vendez brut ou dressé, s'il est vite ou beau trotteur ; s'il est gros ou gracile ; cab ou charger ; poney de panier ou carrossier de landau ; noir ou bai :

Des noirs et des bai-bruns on estime le cœur,
Le bai, l'alezan clair languissent sans vigueur.

Tous les chevaux ne réussissent pas, même bien achetés et bien élevés, et cependant l'éleveur qui a du ressort ne tue pas un bon moule de poulinière, si le poulain crève, pas plus que le vigneron n'arrache sa vigne qui a gelé.

M. le lieut.-colonel Bovet dit à ce sujet :

Quant à la question de savoir si l'on peut produire chez nous le bon cheval, elle est facile à résoudre, soit par le fait de la réputation qu'avaient jadis nos races de chevaux , soit par l'existence de vastes régions de pâturages dont beaucoup reposent sur un sol calcaire. De ce que le bétail à cornes paie mieux sa table, cela ne prouve pas qu'il faille éliminer le cheval. D'ailleurs, avec les circonstances économiques actuelles et la question des échanges internationaux, qui est loin d'être résolue, nous sommes d'avis que, dans un pays aussi varié que le nôtre dans la constitution et la configuration de son sol et de son climat, il faut en tirer un enseignement et craindre l'exagération de trop grandes spéculations agricoles. C'est, au reste, le train du monde. Une branche prospère, on l'exagère et souvent on la ruine.

M. C. Mallet écrivait à la même époque :

On peut constater un fait général dans presque toute la Suisse agricole : c'est le grand développement de la production du bétail et le degré d'infériorité où se trouve, sous tous les rapports, l'élevage du cheval.

Le bétail suisse a, dans tous les pays, une réputation justement méritée. Cette réputation procure à nos éleveurs des débouchés faciles et avantageux qui se sont considérablement augmentés par l'établissement des chemins de fer. Le cheval suisse est aujourd'hui peu connu et peu estimé à l'étranger. Il y a trente ou quarante ans, nos chevaux s'exportaient en grand nombre, en France et en Italie, comme reproducteurs et surtout pour la remonte d'artillerie de ces deux pays. Ce débouché n'existe plus pour nous actuellement, les pays qui nous avoisinent, mieux placés que nous pour l'élève du cheval, ont fait d'éminents progrès dans cette branche. Ils suffisent maintenant à leur consommation et importent chez nous des chevaux pour la cavalerie et le luxe.

Puis plus loin :

Lorsque le paysan suisse pourra vendre les chevaux qu'il élève à un prix rémunérateur, il est probable qu'il s'adonnera à l'élevage du cheval

avec plus de zèle qu'il ne le fait aujourd'hui; dans toute industrie, la facilité des débouchés, à un prix avantageux. provoque et favorise les entreprises.

Abordant la question économique et constatant que les importations de chevaux augmentaient d'année en année, M. de Rham fait suivre son excellent rapport du 13 décembre 1884 des conclusions suivantes :

Ces chiffres nous montrent que si, il y a trente ans, l'excédent de notre importation ne dépassait guère 1000 chevaux par an, nous sommes arrivés, pour les derniers dix ans, à une moyenne de plus de 2500 chevaux par an en surplus de notre exportation. Ils nous montrent encore que nous sommes toujours et toujours plus en déficit de production, sauf dans les années de guerre quand notre exportation dépasse l'importation ; ainsi en 1855 nous avons exporté 1206 chevaux en sus de notre importation, en 1859, 741, et en 1870 et 1872, 4159. Mais les vides créés par ces fortes sorties de chevaux appelaient de fortes importations subséquentes pour les combler; ainsi en 1873 nous importions 7451 têtes. Admettant qu'actuellement l'excédent de nos importations chevalines s'élève à une moyenne de 2500 têtes par an, évaluées à 1000 fr. pièce, nous nous trouverions dépenser tous les ans au delà de 2 500 000 fr. pour les chevaux dont nous avons besoin ; car les quelque 2000 chevaux que nous exportons annuellement ne peuvent être taxés aussi haut que les 4500 que nous importons, une forte proportion de chevaux de luxe se trouvant compris dans ce chiffre. Nous ne risquons guère d'exagérer si nous portons à 3 000 000 l'argent qui sort chaque année de Suisse pour l'achat de chevaux. Reste à savoir s'il vaut mieux les acheter que les produire. La solution de cette question dépend beaucoup des mesures qui seront prises en vue de la remonte de l'armée suisse. Si les achats en Allemagne inaugurés en 1874 cessent à mesure que réussissent les efforts faits en Suisse pour créer le beau et bon cheval militaire, comme cela devrait être, nos éleveurs. stimulés par des prix élevés. pourront produire avantageusement le beau cheval et fournir aux besoins du luxe.

La proportion des fourrages consommés par le bœuf comparativement au cheval n'est pas estimée partout la même chose. Le général de Boine l'estime à 1 contre 10 ; Maurice de Gasté à 1 contre 4, le premier chiffre désignant le cheval et le second le bœuf. Dans notre pays, on compte : 1 poulain d'un an vaut une vache ; 2 ans 2 vaches et de 3 ans et en sus 3 vaches ; une poulinière suitée de 4 à 6 vaches, tous ces chiffres étant compris pour le pâturage.

Ainsi tout le monde est d'accord sur ce point c'est que nous

devons élever des chevaux : les économistes, au point de vue de la richesse nationale ; les militaires, au point de vue de la défense du pays ; et les éleveurs, au point de la prospérité de l'agriculture qui nourrit les peuples. Car, si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi celui de l'élevage. Les amateurs désireux de se distinguer avec des *double* ou même des *triple pur sang* sauront toujours en trouver suffisamment dans les pays où leur élevage, ruineux chez nous, a la chance de se rattrapper sur les courses, les paris et autres trucs plus ou moins honnêtes.

Géographie hippique de la Suisse.

« On ne peut pas plus faire des chevaux partout qu'on ne peut faire du vin partout. »

La géographie hippique de la Suisse qui ressort des recensements fédéraux et militaires, des concours de pouliches régionaux et fédéraux, des places de monte et de remonte, montre qu'on élève un peu partout, sauf à Bâle et Genève[1], mais que cependant l'élevage se groupe par régions ou probablement il rapporte bénéfice à celui qui le pratique.

Ces régions sont : le Jura bernois, principalement le district des Franches-Montagnes, qui accuse un effectif de 500 poulinières ; le Jura neuchâtelois, le Canton de Vaud, un peu partout sauf les districts de vignoble, principalement les Ormonts et le Pays-d'Enhaut, Payerne et Orbe, la Vallée du Rhône vaudoise et valaisanne ; le Simmenthal et l'Emmenthal (en décroissance), et enfin le Rheinthal saint-gallois et grison, et les Cantons de Schwytz et Unterwald.

En 1895, 5047 juments ont été saillies par des étalons approuvés et ont donné naissance à 2557 poulains. Dès lors, le nombre a considérablement augmenté et atteindra sûrement cette année environ 6500 juments couvertes.

Nous aboutissons ainsi forcément aux conclusions formulées par M. le capitaine d'Albis, en 1883, savoir :

« *Le principe de l'achat dans le pays sera formellement posé comme base fondamentale et celui de l'achat à l'étranger simplement admis en seconde ligne, accessoirement et dans le but unique et clairement établi de ne fournir à notre remonte*

[1] Genève a cependant l'intention de demander un dépôt d'étalon fédéral pour 1898.

annuelle que l'appoint absolument indispensable et qui n'aura pu être trouvé dans le pays.

Dépôt fédéral des étalons. Dépôt des poulains et Dépôt central de la cavalerie.

Dans cet aperçu sur les ressources chevalines de la Suisse nous ne pouvons passer sous silence les questions se rattachant au Dépôt fédéral d'étalons.

Ce dépôt, installé à Thoune dans les superbes écuries de la nouvelle Régie, comprenait :

En 1895, 5 purs-sang et 32 demi-sang.
En 1896, 6 » » 51 »

Chaque étalon coûte à la Confédération 1791 fr. par année, en déduisant le revenu des saillies.

La Confédération rachète aux cantons des étalons ayant déjà fait la monte pour permettre à ceux qui renoncent à l'avenir à l'achat de reproducteurs de remplacer le système des étalons privés par la création de station de monte.

Il est à prévoir que l'effectif atteindra bientôt 100 étalons et plus et que nécessairement on devra scinder et l'administration et le siège du dépôt.

» Au dépôt d'étalons, qui devrait être central, pour réduire au minimum possible les frais de transports, serait adjoint le « Tohlenhof » ou haras fédéral.

» Le tout dépendrait directement du Département de l'Agriculture comme c'est déjà le cas pour les annexes de la Régie.

» En réunissant ces attributions dans une seule main, on aurait un dicastère indépendant du Département militaire, créé pour défendre les intérêts de l'agriculture et dont le vaste champ d'études comprendrait l'amélioration de la race chevaline avec toutes les questions qui s'y rattachent et le choix des étalons, en se basant sur les expériences faites et les produits obtenus.

» Au point de vue de la remonte, il aurait intérêt à bien préparer les sujets à lui confiés, à les bien soigner et les bien présenter lors du triage pour faire honneur à la maison.

Fourniture du cheval d'artillerie.

Jusqu'en 1874, les chevaux d'artillerie ont été fournis par les cantons. Dès lors, la Confédération se réservait cette four-

niture et l'a confiée au Bureau d'artillerie, qui l'a administrée jusqu'en 1886. Dès cette date, jusques et y compris 1893, c'est le commissariat qui en a été chargé; actuellement, elle est entre les mains de la Régie. En raison des exigences du service, cette fourniture a dû subir ces diverses transformations. Lorsque ces exigences étaient moins sévères, l'agriculteur louait volontiers son cheval; mais aujourd'hui, ce recrutement devient très difficile. Actuellement, cette fourniture est basée sur le système des contrats avec les fournisseurs dont les intérêts sont absolument opposés à ceux de l'administration. Cette dernière, en effet, demande des bons chevaux et à bon compte, alors que le fournisseur a tout intérêt à livrer des « rossards », qu'il paie ou loue à vil prix, pour se les faire payer cher, soit comme location soit comme dépréciation.

Un système à préconiser dans les rassemblements de corps ou de divisions, alors qu'on doit transporter à travers la Suisse des trains entiers de mauvais briquets, pour atteler l'artillerie et les trains, serait celui de la mobilisation partielle par commune avec un large prix de location. On obtiendrait de cette façon des bons attelages, dont bénéficieraient les manœuvres sans que les intérêts des propriétaires fussent lésés. Cette mobilisation partielle pourrait se faire par tirage au sort ou au choix indifféremment.

En cas de mobilisation générale, la Confédération aurait avantage à acheter le cheval de première livraison pour éviter les prix de pension, mais il faudrait alors, en même temps, interdire l'importation pour faciliter la revente au désarmement.

Pour résumer, la remonte suisse devrait faire ses achats avec des chevaux de *3, 4, 5 et 6 ans, au printemps.*

Les chevaux de 3 ans passent au dépôt ou aux dépôts, si cela devient nécessaire. Ceux de 4, 5 et 6 ans passent au dépôt d'artillerie pour être employés aux écoles et au cours de répétition.

A la fin des cours, les chevaux de 6 ans passent en mise; ceux de 4 ½ et 5 ½ sont triés par la cavalerie et la Régie fédérale, le solde est passé aux enchères avec les précédents.

Il est fait en automne un second achat de poulains de 3 ½ ans pour le dépôt.

Il faut supposer, pour la bonne marche du système, qu'il n'y aura pas conflit de compétition entre la direction des deux

grands établissements, Régie et Dépôt central, pas plus qu'on ne peut supposer des divergences entre les départements fédéraux de l'Agriculture et du Militaire et entre ceux-ci et les gouvernements des Cantons confédérés.

Les achats faits dans le pays sont généralement limités. On n'achète non pas tout ce qui est bon ou ce dont on aurait emploi, mais seulement un certain nombre limité pour chaque commission. De cette façon, les commissions restent toujours en dedans de leurs moyens, dans les premières places, se réservant toujours en prévision des dernières. Comme nous n'avons jamais assez de chevaux, on ne s'explique guère cette manière de faire. On comprendrait plutôt qu'on achète tout ce qui est bon, puisque la vente est assurée en automne de tout ce qui est laissé par la cavalerie et la régie.

Il est très probable qu'avec ce système nous n'obtiendrons pas, dès le début, le nombre des sujets voulus pour la remonte annuelle de nos 600 recrues de cavalerie, mais nous forcerons à la production quantitativement et qualitativement; nous donnerions à nos dragons laboureurs des sujets convenant mieux au pays et aux travaux agricoles et, jusqu'à preuve du contraire, capables de tenir campagne chez nous avec plus de succès que les importés. Logiquement, il semble que tout n'est pas subordonné à la guerre et qu'une monture qui convient bien au service civil du cavalier chez lequel elle demeure 355 jours par année, sera toujours mieux soignée, mieux entraînée, mieux montée, que la rosse qu'on ne sort qu'avec crainte ou dégoût; qui s'use devant une crèche mal remplie, un râtelier trop haut, aux bâtons trop rapprochés et qui n'est bonne qu'à plonger, pointer, boquer et caracoler pendant 10 jours de service, quand elle ne rentre encore pas fourbue ou blessée par suite du défaut de préparation.

L'achat du cheval de 3 ans, bien élevé, permet de pouvoir le nourrir en vue de son futur service, de lui donner une gymnastique fonctionnelle en rapport avec son développement corporel et de l'endurcir progressivemeut pour lui éviter le claquage et la ruine avant qu'il ait jeté tous ses gourmes ou craché toutes ses dents de lait.

En Suisse, nous possédons deux dépôts de transition, où le poulain est placé en sortant de l'écurie de l'éleveur; ce sont : pour la Régie fédérale, le « Tohlenhof » à Uebeschi, et pour le Dépôt central la ferme de Hofwyl, sur la ligne Berne-Bienne.

Le domaine de Wytzwyl, appartenant au Canton de Berne, avec 150 hectares, situé à la limite des Cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud, à proximité de la ferme pénitentiaire du Lindenhof, serait, paraît-il, très désigné et qualifié pour cela. Cet établissement aurait d'abord le grand avantage d'être central, d'un prix abordable, possédant à parts presque égales un sol fertile pour les fourrages et un sol sablonneux pour pistes et paddocks. La proximité de la ferme de Lindenhof permettrait l'utilisation des étalons aux travaux agricoles, et cela pour le plus grand bien de leur santé et des facultés pour lesquelles on les entretient. Les installations relatives au dépôt coûteraient environ 350 000 fr. Espérons que la chose aboutira. Le dépôt transitoire du dépôt central est Hofwyl, loué par la Confédération. Sauf erreur ou omission, le bail est terminé dans deux ans et on songe à ne pas le renouveler. L'emplacement est humide, les paddocks restreints et défoncés et l'endroit un peu en dehors des communications.

La commune d'Avenches a offert, pour cette installation, les vastes propriétés qu'elle possède le long de la Broye. On parle aussi du Sand, près Schönbühl, acheté par la Confédération pour place de tir et qui, actuellement, est loué pour un pacage à moutons. — « Qui vivra verra ». — Il ne manque donc dans le pays ni les remontes, ni l'argent pour les payer, ni les installations pour les bien élever, ni les écoles pour les dresser, ni les conscrits pour les monter ; il ne manque que le bon vouloir pour les acheter.

Examen des facilités que la Confédération pourrait accorder aux officiers pour l'achat de leurs chevaux — Assurance des chevaux d'officiers, vie et transport

Le recrutement de bons officiers est chose difficile dans une armée de milices, mais celui d'officiers cavaliers l'est encore plus.

Jusqu'à 25 ou 30 ans, cela marche encore ; mais dès lors « celui qui n'a pas monté le cheval coquin à 20 ans, ne monte plus à 40 », la lutte pour la vie, les affaires ne laissent plus qu'à une certaine classe de privilégiés le plaisir de dilater leur poitrine et ouvrir leur estomac avant déjeuner.

Par quel moyen pourrait-on suppléer à cette lacune dans notre armée ? Ils sont nombreux et variés ; mais la plupart se heurtent à des questions de temps ou d'argent. On a fourni

gratuitement des chevaux de régie pour des cours d'équitation d'hiver. On en a même autorisé en été, cette année, pour les divisions qui ont leur rassemblement dans l'année ; mais, malgré tout, l'équitation est devenue un sport coûteux, un des plus ruineux, sinon coulé du moins bien malade, auquel la bicyclette pliante donnera un coup fatal et qui sera fini... ni...ni le jour où on aura trouvé celle qui marche à travers champs et court en steeple-chase.

Il ne faut pas s'exagérer la portée de cette lacune. L'équitation correcte, telle que l'enseignait sire Pluvinel sous Louis XIV, s'est transformée pour ne pas dire *anglicanisée*. L'Angleterre est le pays où l'on monte le plus et le plus mal, dit-on. Là « outre », il n'y a de conventions que pour l'adaptation du cheval à certains services et pour tel et tel cavalier, mais pour l'équitation, chacun s'y lance à sa manière. On part en chasse comme l'on sait et comme l'on peut, tant pis pour la casse et gare de devant. Chez nous on est joliment conventionnel : il y a les jambes en avant, les genoux sous le menton et la pointe des pieds en dedans. Il se tient bossu, la tête de travers, les mains trop hautes, etc. — Erreur... Enfourchez pour le mieux, marchez vite et partout, et restez dessus.

Il a été question de délivrer aux officiers des chevaux aux mêmes conditions qu'à la cavalerie. On a parlé d'une assurance mutuelle, mais sans pouvoir trouver de base solide à ce système, mélange de civil et de militaire. L'assurance à une Compagnie n'était guère possible, vu qu'aucune n'a son siège en Suisse.

Une idée qui avait fait son chemin et a été étudiée, était celle de bonifier à tout officier possesseur d'un cheval de selle une ration de fourrages comme aux officiers supérieurs. Une partie des frais qui auraient résulté de cette mesure auraient été compensés par une diminution de l'effectif de la Régie, qui est actuellement d'environ 500 chevaux, avec un budget de 550 000 fr., dont 146 420 fr. de fourrages et 145 000 fr. pour achat de chevaux et matériel. La Régie a une remonte annuelle de 60 à 80 chevaux.

Après étude de la question, on peut se convaincre qu'il faut en rabattre. La valeur que la Confédération pourrait allouer à ce nouveau service suffirait à peine à la moitié de l'entretien d'un bon cheval en campagne et le tiers en ville. Nous comptons que l'entretien d'un cheval par an coûte 1500 fr. en ville

et 1000 fr. à la campagne, et que la Confédération ne pourrait guère payer plus de 1 fr. 50 par jour, soit 550 fr. environ par an. Il est donc douteux que la somme à parfaire, soit 500-1000 francs, augmente de beaucoup le nombre des cavaliers pratiquants, et on ne manquerait pas de faire observer que cette bonification est destinée à ceux dont les moyens leur permettent de garder un cheval apte au service, sans l'aide de la Confédération. Il est à prévoir plutôt que la ration militaire aurait servi à tout autre chose qu'à préparer des chevaux pour le service de guerre et aurait dégénéré en peu de temps en spéculation. Nous voulons dire par là que ces chevaux auraient été plutôt attelés que montés et, très souvent, cédés à des tiers.

La Régie détenant le seul stock de chevaux d'officiers disponible dans l'armée suisse, ne peut pas les distribuer isolément, en dehors du service, aux officiers désireux de se maintenir ou perfectionner en équitation, alors qu'ils sont éloignés des villes où existent des écoles enseignant ce sport. D'un autre côté, il n'est guère possible de faire maintenir l'assiette et la pince à un officier si on ne lui fournit pas l'outil pour cela, tout comme si, en lui recommandant l'escrime, on lui retirait son sabre.

En éliminant l'un après l'autre ces divers systèmes, à cause des difficultés pratiques, budgétaires et constitutionnelles, nous nous rallierions à la suivante :

A chaque place d'armes serait adjoint un manège, de plus ou moins grandes dimensions, suivant les besoins. Les manèges existant déjà sur les places de cavalerie et d'artillerie, on en établirait sur celles d'infanterie et du génie. Là où existent des manèges civils, ils pourraient être loués pour la circonstance. On pourrait aussi, sur les places de peu d'importance, installer, en attendant mieux, des *carris* ou *manèges ouverts*. A chaque place serait détaché, pour les cours d'instruction ou de répétition, un professeur d'équitation : instructeur ou officier de cavalerie, d'artillerie ou de train ; officier ou sous-officier de remonte ; professeur civil d'équitation, au besoin avec le nombre nécessaire de chevaux de selle de la Régie ou du dépôt central. Les leçons d'équitation pour officiers feraient partie du programme de tout cours d'instruction et, dans la mesure du possible, des cours de répétition. On établirait par ce moyen-là une base sérieuse de cheval chez

tous ceux « possédant le bâton de maréchal dans leur giberne » ; une sorte de sélection entre ceux qui ont des aptitudes ou du goût et ceux qui n'en ont pas, tout en faisant bénéficier les officiers d'une excellente gymnastique, qui corrigerait chez beaucoup les ravages du sport de la bécane.

A. Dutoit, major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

ALLEMAGNE

Augmentation de la flotte. — La question du crédit pour la marine va revenir prochainement sur le tapis en Allemagne. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie à ce propos un article sur la situation de l'Allemagne si elle avait une guerre avec la France. Nous en détachons les passages suivants :

« D'après l'opinion de beaucoup de personnes compétentes, une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre est bien moins probable qu'une guerre entre l'Allemagne et la France, guerre pendant laquelle la neutralité armée de la Russie empêcherait l'intervention de nos alliés. Une nouvelle lutte avec nos voisins de France serait tout à fait différente de la précédente, elle serait terrible à la frontière des deux pays, il ne se produirait pas comme en 1870 de coups décisifs, mettant dès le commencement la victoire du côté d'une des parties belligérantes.

» Les Français ont beaucoup appris; leur armée, d'après tout ce que l'on apprend à ce sujet, vaut peut-être l'armée allemande ; mais, alors même que l'avantage serait du côté des armées allemandes et que l'ennemi ne pourrait pas les empêcher d'entrer en France, notre marche en avant serait néanmoins très lente. Tout, oui, tout, sans rien excepter de ce qui contribue à rendre une armée excellente, met les généraux français en état de défendre avec succès chaque pouce de territoire et aussi de reprendre dans certaines circonstances l'offensive. En même temps, les chefs de l'armée ennemie chercheraient à amener une action décisive là où ils sont dans une situation plus avantageuse que la nôtre.

» La flotte française n'a rien pu faire en 1870, parce qu'elle était faible numériquement et que son armement n'était pas à la hauteur de sa tâche, mais aujourd'hui la France est une puissance navale de premier rang. Dans l'état où est actuellement la flotte allemande, nos escadres ne pourraient nullement tenir la mer contre la flotte ennemie ; si elles essayaient de le faire, les Français remporteraient très probablement une victoire complète. On peut lire dans les colonnes des journaux anglais ce qui arriverait alors. Si nos côtes étaient bloquées, toute la nation allemande